

Steyber, le 4 mars 1857

Monsieurs,

En réponse à votre circulaire du 28 octobre
dernier relative à la dévotion de notre Dame,
je n'ai pu recueillir qu'assez peu de renseignements.

Nous avons dans notre église paroiss.
de Steyber deux autels consacrés à la dévotion
de la ^{ste} Vierge: l'autel de la Confrérie
du Rosaire, et celui de notre Dame de l'Assomption.

L'établissement de la Confrérie du st Ros.
ici doit dater du 17^e siècle d'après le dire
des plus anciennes personnes de la paroisse,
qui j'ai dû consulter à défaut d'autre document.
Cette Confrérie est généralement assez bien
servie. — Cet autel est surmonté d'un tableau
représentant la ^{ste} Vierge dormant le st Ros.
à st Domin., et paraissant très bien.
À chaque côté de l'autel il y a une statue en
bois, dont l'une représente la ^{ste} Anne portant
la ^{ste} Vierge sur les genoux, et lui apprenant
à lire; l'autre représente la Vierge de Dieu

montrant l'enfant Jésus.

Les deux statues avec l'autel doivent être assises
quant à l'autel de notre Dame de Pitié,
il est aussi surmonté d'un tableau ancien, représentant
une descente de Croix. on porte à cet autel beaucoup
de dévotion.

Le Noix de Marie est établi en depuis
10 ans environs, et le peuple vient à y assister
en nombre vénérable.

Nous avons depuis la Confrérie du St.
Esprit établi depuis 1851.

Voilà, Monseigneur, tout ce que je
pense dire à votre grandeur sur la dévotion de
Monsie. dans la Paroisse de Hyber. Christ.

Daignez agréer, Monseigneur,
les profonds hommages
de votre très humble et obéissant St.

Carotz
curé de St. Chr.